

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric Maire.

La séance a été publique.

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.
Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

Pouvoir :

Mme BACHELEY Françoise donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

Mme BOUREL Fanny donne pouvoir à Mme LEBER Sophie.

M. GERON Michel donne pouvoir à M. MOIZAN Gérard.

Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, BOUREL Fanny, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

MM COSTANTIN David et Michel GERON.

Secrétaire de séance :

M. VOGEL Benjamin.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Choix de délégué Ciné-Seine

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine
Approbation

Dans le cadre des travaux de réparation et de traitement de la charpente de l'église et du garage du presbytère, une subvention est sollicitée comme suit auprès de la Fondation du Patrimoine :

Devis pour le traitement de la charpente et du plancher du presbytère : 9 904.90 € HT.

Devis pour le traitement de la charpente et du plancher du garage du presbytère : 3 906.34 € HT.

Devis pour complément de tuyaux de descente à l'église : 5 530.22 € HT.

Cout total des travaux : 19 341.46 € HT.

Taux de participation sollicité : 80% soit 15 473 €

Reste à charge pour la commune : **3 868.29 €**

Question n° 2 : Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR 2024
Approbation

Deux subventions sont sollicitées comme suit auprès des services préfectoraux, au titre de la DSIL/DETR 2024 :

➤ Travaux de réfection des sanitaires de la Maison des Associations :

Devis pour les travaux des WC du rez de chaussée : 10 027.20 € HT.

Taux de participation sollicité : 30% soit 3 008.16 €

Reste à charge pour la commune : **7 019.04 €**

➤ Travaux de réfection des trois vestiaires intérieurs et de l'éclairage du terrain de football :

Devis pour les travaux des vestiaires intérieurs : 10 176 € HT.

Devis pour la dépose et la repose de faux plafonds pour les vestiaires intérieurs : 4 300 € HT

Devis pour modernisation des éclairages du terrain de football : 40 397 € HT.

Cout total des travaux : 54 873 € HT.

Taux de participation sollicité : 30% soit 16 461.90 €

Reste à charge pour la commune : **38 411.10 €**

Une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime au titre de l'investissement 2024 est également sollicitée à hauteur de 30%.

Question n° 3 : Demande de subvention auprès de la Région de Normandie au titre de l'investissement 2024
Attribution

Dans le cadre de la création d'un lieu de stockage à la salle culturelle « La Ficelle », de la même couleur que le bâtiment principal, une subvention est sollicitée pour l'investissement comme suit :

Devis pour l'implantation d'un module extérieur en rez de chaussée : 12 161.47 € HT.

Taux de participation sollicité : 30% soit 3 648.44 €

Reste à charge pour la commune : **8 513.03 €**

Question n° 4 : Demandes de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime au titre de l'investissement 2024

Approbation

Quatre subventions sont sollicitées comme suit auprès du Département de la Seine-Maritime, au titre de l'investissement 2024 :

➤ Aménagement du parvis de la Mairie :

Aide « petits aménagements extérieurs des communes de moins de 5 000 habitant »

Devis pour la réalisation d'un espace végétalisé avec implantation d'un panneau d'affichage légal numérique : 12 264.71 € HT.

Taux de participation sollicité : 30% soit 3 679.41 €

Reste à charge pour la commune : **8 585.30 €**

➤ Végétalisation et aménagement du cimetière :

Aide à la végétalisation et aménagement des cimetières existants

Devis : 6 806.62 € HT.

Taux de participation sollicité : 30% soit 2 041.99 €

Reste à charge pour la commune : **4 764.63 €**

➤ Installation de stores à la halte-garderie, de volets roulants à l'école maternelle et rénovation de sanitaires dans le bâtiment de restauration scolaire :

Aide au maintien et au développement des établissements de l'enseignement public du 1^{er} degré, de leurs locaux d'animation, des garderies périscolaires, des accueils de loisirs.

Devis pour les stores de la halte-garderie : 2 420.03 € HT.

Devis pour les volets roulants de l'école maternelle : 12 112.50 € HT.

Devis pour la rénovation des sanitaires du bâtiment de restauration scolaire : 5 584.00 € HT.

Cout total des travaux : 20 116.53 € HT.

Taux de participation sollicité : 30% soit 6 034.96 €

Reste à charge pour la commune : **14 081.57 €**

➤ Travaux de réfection des trois vestiaires intérieurs et de l'éclairage du terrain de football :

Aide aux équipements sportifs

Devis pour les travaux des vestiaires intérieurs : 10 176 € HT.

Devis pour la dépose et la repose de faux plafonds pour les vestiaires intérieurs : 4 300 € HT

Devis pour modernisation des éclairages du terrain de football : 40 397 € HT.

Cout total des travaux : 54 873 € HT.

Taux de participation sollicité : 30% soit 16 461.90 €

Reste à charge pour la commune : **38 411.10 €**

Une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR 2024 est également sollicitée à hauteur de 30%.

Question n° 5 : Boutique éphémère

Approbation et tarification

Le Conseil Municipal décide d'acter le concept de « boutique éphémère » dans le local communal sis 7 Place Godard des Vaux, de fixer la caution à 460 € et de fixer le loyer comme suit :

De 1 à 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	10 à 12 mois
115 € net/mois	230 € net/mois	345 € net/mois	460 € net/mois

Le bail de location prendra effet dès que possible et sera à la charge financière de l'artisan créateur. L'Office Notarial « Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gestion locative du local. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition du local ainsi que toutes les pièces inhérentes à cette mise à disposition.

Question n° 6 : Bail de location de maison sise au Bec de Mortagne
Approbation et tarification

Le Conseil Municipal approuve la location du bien, dès que possible et détermine une location au tarif mensuel de 616.61 €, tout en sachant que le dépôt de garantie sera du même montant. L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gestion de ce bien. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette location immobilière.

Mme D.CHEDRU demande pourquoi cette maison a été conservée et non transmis en même temps que le transfert de compétence « eau et assainissement ».

Monsieur le Maire répond qu'à l'époque du transfert, les élus avaient souhaité la conserver dans leur patrimoine et foncier. L'édile précise que l'environnement de la maison est très agréable et que jusqu'alors, elle a toujours été louée et occupée.

Question n° 7 : Colocation au cabinet médical – local d'orthophoniste occupé par Mme COLBOC
Approbation et tarification

Le Conseil Municipal approuve le principe de colocation du local implanté au sein du cabinet médical de Goderville entre Mesdames COLBOC et JOLY à compter du 2 janvier 2024. Le montant du loyer est maintenu à 255.30 € mensuels avec dépôt de garantie du même montant et le montant des charges est maintenu à 42 €. L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gérance de ce local, étant précisé que le bail de location sera à la charge des locataires et non de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette location immobilière, notamment le bail de location.

Question n° 8 : Remboursement de matériel cassé avec le Club des Jeunes
Approbation et tarification

Le Conseil Municipal acte le remboursement auprès du Club des Jeunes pour un montant de 141.84 €. Un titre de recettes correspond à cette somme sera adressée au Club des Jeunes avec en annexe la facture du serrurier. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ce remboursement.

Question n° 9 : Remboursement de frais d'eau avec l'entreprise « EPC GROUPE »
Approbation et tarification

Dans le cadre des travaux sur l'îlot du Crédit Agricole, Monsieur le Maire annonce que la société EPC GROUPE a donné son accord pour rembourser l'abonnement d'eau potable ainsi que les factures relatives à la période (du 20 novembre 2023 jusqu'à la fin de travaux). Le Conseil Municipal acte le remboursement auprès de la société. Un titre de recettes correspond à la période sera adressée à la société avec en annexe les factures correspondantes. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ce remboursement.

Question n° 10 : Vente d'un bien mobilier - motoculteur
Approbation et tarification

Le Conseil Municipal acte la vente du motoculteur « STIHL ORANGE » pour un montant de 300 €. Monsieur le Maire est autorisé à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente du bien.

M. B VOGEL demande pourquoi ce motoculteur a été acheté.

Monsieur le Maire répond qu'il devait servir pour retourner la terre des massifs de la commune mais qu'il s'agit d'une erreur car il est trop large pour intervenir dans ces massifs.

M. P LEPETIT propose une mise à disposition du motoculteur auprès des locataires des jardins familiaux.

Monsieur le Maire répond qu'il préfère une mise en vente car une location serait trop difficile à gérer en termes de maintenance technique.

Question n° 11 : Plaques en laiton au jardin du souvenir
Approbation et tarification

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, un jardin du souvenir a été créé au cimetière. Une stèle permettant d'apposer une plaque avec le nom du défunt dont les cendres sont dispersées est présente sur site. Après mise en concurrence des fournisseurs, l'option « laiton » a été retenue.

⇒ ESPACE CINERAIRE :

Jardin de Souvenir :

- fourniture d'une plaque en laiton (9 X 14.50 cm) et gravure (écriture comprise) : 44.40 €

Le montant pourra être revu en fonction de l'actualisation du devis du fournisseur « BURETTE », au moment de la commande d'une ou de plusieurs plaques.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes afférents à cette commande.

Question n° 12 : Extension de l'élevage porcin sur la commune de Bréauté
Avis

Monsieur le Maire informe du projet d'exploitation de la SCEA du Hertelay qui fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale. Le projet consiste en l'extension de leur élevage porcin au sein de la commune de Bréauté et de la mise à jour du plan d'épandage. Une enquête publique est nécessaire pour l'instruction des dossiers. Elle se déroulera du 18 décembre 2023 à 9h00 au mardi 23 janvier 2024 à 18h00 avec cinq permanences du commissaire enquêteur. La commune étant située dans le rayon d'affichage prévu dans les dispositions du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit donner un avis sur ledit projet.

Le Conseil Municipal décide de s'abstenir de donner un avis sur l'extension de cet élevage :

Abstention : 15 voix (F.CARLIERE, F.BACHELEY, M.LEGROS, G.MOIZAN, M.GERON, G.LAVILLE-RENET, M.ROSE, B.COZIC, S.LEBER, F.BOUREL, P.VANIER, P.FLEURY, B.VOGEL, D.DENEUFVE et P.LEPETIT).

Pour : 2 voix (D.CHEURU et P.REVOL).

Monsieur le Maire est autorisé à faire suivre l'avis à la Préfecture de Rouen.

Question n° 13 : Approbation du règlement intérieur du centre multisports
Approbation

Le Conseil Municipal approuve ledit règlement tel que présenté. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ce règlement intérieur ainsi que toutes les demandes en résultant.

Question n° 14 : Nomination au recensement 2024 de l'agent coordonnateur et des agents recenseurs

Approbation et tarification

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population communale se tiendra du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Le Conseil Municipal approuve :

- De désigner un coordonnateur d'enquête qui sera :
Un agent administratif communal dont les heures dédiées au recensement seront rémunérées en supplémentaires (IHTS).
- De désigner six agents recenseurs qui seront :
Des contractuels rémunérés au forfait, soit 900€ bruts (frais de déplacements et de formations compris).

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes au recensement 2024, notamment les arrêtés nominatifs.

Question n° 15 : Création et suppression de poste à compter du 16 octobre 2023

Approbation

Le Conseil Municipal acte :

- la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour les fonctions d'entretien intérieur des bâtiments communaux.
- la création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires pour les fonctions de surveillance de la garderie maternelle, de la surveillance de la restauration scolaire de la maternelle et de l'entretien intérieur des bâtiments communaux.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16 octobre 2023 :

Emplois permanents à temps complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
Filière technique		
Technicien territorial	Technicien principal 1ère classe	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	3
	Adjoint technique principal 2ème classe	3
	Adjoint technique	7

Emplois permanents à temps non complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 à raison de 28 h hebdomadaires
Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique	1 à raison de 15 h hebdomadaires
	Adjoint technique de 2ème classe	1 à raison de 32 h hebdomadaires

Question n° 16 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
Approbation et tarification

Après explication des modalités d'attribution, le Conseil Municipal acte le principe de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et celle-ci sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

Question n° 17 : Choix de délégataire Ciné-Seine
Approbation

Mme D. CHEDRU demande le coût de cette délégation.

Mme P. VANIER répond qu'une séance de cinéma s'élève à 364€ pour la diffusion de deux films.

Le Conseil Municipal approuve le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes pour la gestion du service de cinéma ambulant entre la commune de Goderville et la SPL CinéSeine afin de permettre la diffusion de la programmation cinématographique pour une durée de 5 ans, Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte en application de la présente.

Communication et questions diverses :

Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont aidé, plusieurs fois par semaine et pendant plusieurs semaines, pour la distribution des packs d'eau aux ateliers municipaux.

L'édile fait également un point sur le plan grand froid et épisodes neigeux :

➤ Locaux et équipements :

La Salle des Fêtes de la Mairie ainsi que le gymnase seraient réquisitionnés. Des couvertures de secours sont disponibles au grenier de la Mairie ainsi que des bougies chauffe-plat.

Un téléphone cellulaire serait à envisager si le SDIS en est lui-même doté.

Ce point sera soulevé par Monsieur le Maire auprès de M. le Sous-Préfet.

➤ Alimentation : *les commerçants ouvriront et proposeront leurs denrées. Il n'y a plus de stock de nourriture au grenier de la Mairie car les boîtes de conserve ne sont jamais utilisées.*

➤ Pneu-neige : *Monsieur le Maire a acheté à ses frais les pneus-neige. Il a équipé son véhicule personnel. Il précise qu'il se fera rembourser les frais kilométriques liés à ses éventuelles interventions.*

Séance levée à 19 heures

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

<i>QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 152</i>
✓ <i>Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine</i>	
<i>QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 153</i>
✓ <i>Demandes de subventions auprès de l'Etat</i>	
<i>QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 154</i>
✓ <i>Demande de subvention auprès de la Région de Normandie</i>	
<i>QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 155</i>
✓ <i>Demande de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime</i>	
<i>QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 156</i>
✓ <i>Boutique éphémère</i>	
<i>QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 157</i>
✓ <i>Bail de location de la maison sise au Bec de Mortagne</i>	
<i>QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 158</i>
✓ <i>Colocation au cabinet médical – local de l'orthophoniste – Mme COLBOC</i>	
<i>QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 159</i>
✓ <i>Remboursement de matériel cassé – Club des Jeunes</i>	
<i>QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 160</i>
✓ <i>Remboursement de frais d'eau – entreprise EPC GROUPE</i>	
<i>QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 161</i>
✓ <i>Vente d'un bien mobilier - motoculteur</i>	
<i>QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 162</i>
✓ <i>Plaques en laiton au jardin du souvenir</i>	
<i>QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 163</i>
✓ <i>Extension de l'élevage porcin sis sur la commune de Breauté</i>	
<i>QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 164</i>
✓ <i>Approbation du règlement intérieur du centre multisports</i>	
<i>QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 165</i>
✓ <i>Nomination au recensement 2024</i>	
<i>QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGES 166-167</i>
✓ <i>Création et suppression d'un poste au 16 octobre 2023</i>	
<i>QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGES 168-169</i>
✓ <i>Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle</i>	
<i>QUESTION N° 17 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 170</i>
✓ <i>Choix de délégué Ciné-Seine</i>	